

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 261

Adoption du Budget Supplémentaire 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2012. Il est à la fois un budget de report et un budget d'ajustements.

En tant que budget de report, le budget supplémentaire intègre la reprise et l'affectation des résultats de la section de fonctionnement et la section d'investissement constatés au compte administratif 2011. Pour mémoire les résultats du CA 2011 étaient les suivants :

- Section d'investissement : un besoin de financement de 5 909 769.69 €
- Section de fonctionnement : un excédent de 5 376 977.22 €

Le résultat de fonctionnement est donc affecté en totalité en recette au compte 1068 afin d'apurer le besoin de financement de la section d'investissement. (cf.: délib n° 2012/93)

Le budget supplémentaire reprend également les opérations engagées en section d'investissement sur l'exercice précédent n'ayant pas encore fait l'objet soit d'un mandat de paiement soit l'émission d'un titre de recette. Ces restes à réaliser inscrits au BS 2012 sont identiques à ceux figurant au compte administratif 2011.

- En dépenses : 9 843 656.95 €
- En recettes : 11 964 833.18 €

De part sa fonction de budget d'ajustement, le budget supplémentaire 2012 enregistre les modifications sur les crédits ouverts et votés au budget primitif.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	1 361 330.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	17 499 336.39 €
Total du budget supplémentaire	18 860 666.39 €

A. Section de fonctionnement

Ce volet du budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 361 330.00 €.

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les principales modifications apportées concernent l'actualisation des recettes sur les postes des contributions directes, les dotations provenant de l'Etat et les corrections des prévisions votées au budget primitif.

a) Les impôts et taxes chapitre 73 sont réévalués de 879 829 €.

La principale augmentation est liée à l'évolution favorable des bases d'imposition. En effet les services de l'Etat ont notifiés les bases d'imposition permettant calcul du produit fiscal attendu. Ces données permettent d'inscrire une recette complémentaire de 319 721 €.

Les autres éléments concernent la progression des encaissements au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (+100 000 €) et sur la taxe additionnelle sur les droits de mutations (+200 000 €). Pour compléter ce chapitre 158 108 € sont versés à la ville au titre du fonds

national de péréquation des ressources communales et intercommunales notifié par les services de l'Etat.

b) Les dotations et participations chapitre 74 progressent de 120 106 €.

Si de nouvelles subventions ont été obtenues auprès de partenaires institutionnels comme le Feder au titre de l'opération BONESPRIT et la CTC dans le cadre des animations culturelles, nous constatons au sein du chapitre la diminution des concours financiers de l'Etat notamment la dotation nationale de péréquation -141 340 € et la dotation forfaitaire -8 050 €.

Les allocations compensatrices sont réajustées également à la baisse, notamment la Taxe Foncière (-13 955 €) et la Taxe Professionnelle (-67 974 €), l'allocation compensatrice pour la Taxe Habitation est elle rehaussée de 13 170 €.

Enfin il est à noter que la baisse de la dotation de solidarité urbaine notifiée dans la loi de finances de 2012 n'a pas affectée la ville. Une inscription complémentaire de 122 580 € est donc prévue.

c) Les autres produits de gestion courante chapitre 75 sont en augmentation de 127 187 €.

Il s'agit uniquement du reversement de l'excédent prévu dans le cadre du budget annexe du Parking du Diamant.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

La section enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

a) Les charges à caractères général chapitre 011 enregistrent une hausse de 570 810 €.

Les principales dépenses complémentaires portent sur le renforcement de l'opération BONESPRIT à hauteur de 122 000 € un réajustement de 22 200 € pour le marché des assurances, un complément de 56 500 € pour les taxes foncières 75 000 € sont inscrits et repartis au titre du programme 2012 de l'animations culturelle et à l'animation des fêtes de fin d'année, 156 350 € sont prévus pour le remboursement de prestations effectuées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour le compte de la ville, divers réajustements et virement de crédits complètent les inscriptions de ce chapitre.

b) Les charges de personnel chapitre 012 progressent de 700 000 €.

Cette inscription budgétaire complémentaire est nécessaire pour le financement du Site de la Parata 280 000 €, des Horodateurs 150 000 €, du nettoyage (en particulier les plages) 120 000 €, des MNS (plages) 100 000 €.

c) Les charges de gestion courante chapitre 65 sont en légère progression de 31 200 €.

Une subvention complémentaire est accordée à l'office municipal du tourisme à hauteur de 68 120 € ; 17 000 € au titre des encaissements de taxe de séjour supérieurs à la prévision et 51 120 € au titre d'activités supplémentaires.

76 100 € sont inscrits à la demande de Monsieur le trésorier principal afin de procéder aux annulations de titres de recette portant sur la période 2007-2009.

Il est à noter que participation de la ville de 113 000 €, dans le cadre du CUCS au titre du fonctionnement du centre U Borgu sont transférés vers le chapitre 011 afin de respecter la nomenclature comptable M14.

d) Les charges exceptionnelles chapitre 67 progressent de 59 300 €.

Cette inscription budgétaire est nécessaire pour nous permettre d'effectuer des annulations de titres de recette sur des facturations faites en l'encontre de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

B. Section d'investissement

1. Les recettes réelles d'investissement

En complément des crédits reportés de l'exercice 2011 et l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté, les recettes inscrites à la section investissement du budget supplémentaire 2012 sont issues :

- Un réajustement du produit des amendes de police notifié à hauteur de 910 306 €, soit une augmentation de 265.306 €
- de la réintégration au chapitre 16 du capital restant dû de l'emprunt du budget du parking pour 66.600,27 €
- de l'actualisation des lignes de subventions attendues et des modifications intervenues sur les conventions de financement avec nos différents partenaires soit une baisse de 171.675 €
- du réajustement du FCTVA perçu pour 2012, avec une baisse de 2.704,92 €

2. Les dépenses réelles d'investissement

Outre les crédits reportés de l'exercice 2011 et le résultat d'investissement reporté du compte administratif 2011, la majeure partie des dépenses inscrites à la section investissement est constituée de réajustements, de compléments et de transferts de crédits des dépenses votées au budget primitif. Ainsi les crédits des chapitres 20 et 21 sont réduits pour permettre des inscriptions au chapitre 23.

Les dépenses nouvelles inscrites portent sur :

Au chapitre 204 des subventions d'équipement versées :

- au CCAS pour l'acquisition de deux véhicules pour un montant de 38.000 €
- au GFCOA pour la mise en conformité de son stade pour 150.000 €
- à la Société MSGCINEMA pour la construction du Cinéma L'ELLIPSE pour un montant de 50.000 €

Au chapitre 23 des immobilisations en cours pour un montant global de 1.898.309,75 € :

Il s'agit d'ajuster des crédits sur les postes de travaux :

- dans les divers bâtiments communaux, pour un montant de 500.000 €
- en éclairage public pour un montant de 200.000 €
- en voirie pour un montant de 367.000 €

Des opérations nouvelles ont aussi été inscrites :

- Travaux d'urgence à l'école Salines 6 pour 400.000 €
- Travaux dans le bâtiment destiné au Resto du cœur pour 300.000 €

Tels sont les principaux éléments du budget supplémentaire 2012 que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,
Vu l'article 2021 du code civil,
Vu le vote du budget primitif 2012 intervenu le 26 Mars 2012 (Délibération n° 2012/54)
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2012.

ADOpte

Par 32 voix pour

Et 4 voix contre (Mme GUERRINI, MM. FERRARA, LAUDATO, SBRAGGIA)

Le budget supplémentaire 2012 du budget principal tel que précisé dans le document ci-annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

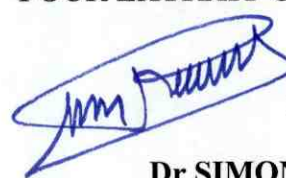
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012

POUR EXTRAIT CONFORME


Dr SIMON RENUCCI

